

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022

Commune de SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze octobre à vingt heures trente le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. René SARROCA, Maire

Présents : René SARROCA - Philippe CORNELOUP - Philippe JOUANIN - Carlos LANCHAS PALOS - Estelle BORDE - Mathieu CORNELOUP - Clément DUBOIS - Jacques GUILLON - Sophie RIVOLLIER

Absent : Thibaut MEHU

Membres en exercice : 10 - Présents : 9

Date de convocation : 14 Octobre 2022

Philippe CORNELOUP a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 02 septembre 2022 ;
2. Travaux programmés 2022 ;
3. Délibération contrat ANNA Charlène ;
4. Délibération correspondant incendie et secours ;
5. Repas des aînés ;
6. Questions diverses.

Le compte rendu de la réunion du 02 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX PROGRAMMES 2022 :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de 2022 :

- THIVENT : Les travaux pour la réfection des chemins sont terminés. Une couche va devoir être refaite en 2023 pour le chemin des tâches et le chemin de Marnant.
- L'entreprise "Aménagement Jardin" (Didier COPIER) va intervenir en novembre pour l'élagage des arbres autour de l'église ainsi que pour désherber le cimetière.
- Patrick GELET interviendra le 17 octobre pour changer les fils de l'armoire électrique du clocher
- L'entreprise AZ Feu a changé tous les systèmes de sécurité (extincteurs, alarme incendie, détecteurs, panneaux d'affichage) de la mairie ainsi que la salle des fêtes afin que la commune soit aux normes.
- L'entreprise Philibert va installer les blocs de sécurité lumineux manquants
- Des arbustes et des vivaces vont être plantés dans les massifs en novembre.

DELIBERATION CONTRAT ANNA CHARLENE :

Le Maire rappelle au conseil qu'une convention a été signée avec la commune de Sarry pour le contrat aidé de ANNA Charlene.

Le contrat était d'une durée de 11 mois jusqu'au 14 novembre 2022.

La commune avait droit à une aide de 80% pendant 11 mois puis ensuite pendant 13 mois. Cependant, le règlement a été modifié. La commune a droit à une aide de 40% pour une durée de 6 mois.

Le conseil décide donc à l'unanimité de signer une nouvelle convention avec la commune de Sarry pour un contrat de 6 mois.

DELIBERATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

Le Maire expose au conseil municipal le nouveaux Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le conseiller correspondant incendie et secours devra :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le conseil municipal décide de nommer Philippe CORNELOUP, 1^{ier} adjoint, correspondant incendie et secours.

REPAS DES AINES

Le conseil décide de faire le repas des aînés le 26 novembre à l'Auberge du val d'Arconce. Les personnes qui ne pourront pas être présentes auront un colis.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil décide de modifier le coût du kWh pour les locations de la salle des fêtes. Actuellement le coût du kWh est de 20 cts. A partir du 01/01/2023, le coût du kWh sera de 45 cts.

Le Maire expose au conseil municipal notre contrat de nettoyage actuel.

Actuellement la commune a délégué le ménage à l'entreprise AB CLAIRNET située à CHARLIEU. Le maire explique au conseil, les mécontentements avec cette entreprise et sa volonté d'arrêter le contrat

Le conseil municipal décide d'arrêter le contrat avec la société AB CLAIRNET à compter du 01/01/2023.

Pour compenser l'arrêt du contrat avec AB CLAIRNET, le Maire propose au conseil municipal d'embaucher un adjoint technique pour le nettoyage des bâtiments communaux. Il s'agit du nettoyage des bâtiments communaux (Mairie, Bibliothèque, WC public, salle des fêtes). Le Maire présente au conseil les candidatures que la commune a reçues.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 16 décembre 2022 à 20 H 30

Le Maire : René SARROCA